



FORUM PARLEMENTAIRE
SUR LES ARMES LÉGÈRES ET DE PETIT CALIBRE

Conférence interparlementaire
22 au 23 mai, Lomé, Togo
Assemblée nationale du Togo

« L'amélioration de la mise en œuvre du Traité sur le commerce des armes (TCA) et du Programme d'action des Nations Unies à travers la coopération et les échanges parlementaires Sud – Sud »

DECLARATION FINALE

Les 22 et 23 mai, un Forum Interparlementaire a eu lieu à Lomé au Togo. Au cours de cette conférence, des parlementaires de 16 pays africains - Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo, Gabon, Guinée-Bissau, Guinée, Libéria, Mali, São Tomé et Príncipe, Seychelles, Sierra Leone, Tanzanie, Togo et Zimbabwe – ont traité de « L'amélioration de la mise en œuvre du Traité sur le commerce des armes (TCA) et du Programme d'action des Nations Unies à travers la coopération et les échanges parlementaires Sud – Sud » avec leurs collègues de l'Amérique centrale et des Caraïbes, et ont rappelé le rôle important joué par les Etats africains lors de la négociation du traité. Les Etats africains ont réussi à mettre à l'agenda international les préoccupations du continent africain, à savoir la nécessité d'inclure dans le champ d'application du traité les armes légères et de petit calibre (ALPC) ainsi que les munitions.

Le contrôle des transferts internationaux des ALPC est une dimension importante de la lutte contre la prolifération de ce type d'armes. La nature des ALPC, leurs caractéristiques, le grand nombre de stocks, la diversité des acteurs qui font de ces armes un objet de commerce rendent particulièrement difficile le contrôle du transfert des ALPC au sein des États, mais aussi le contrôle des transferts transnationaux. A cette difficulté majeure de contrôle s'ajoutent d'autres difficultés structurelles - la faiblesse des institutions, la porosité des frontières, les troubles sociaux et l'exploitation anarchique des ressources naturelles.

Les participants constatent quotidiennement les conséquences de cette situation dans leurs contextes nationaux, souvent liée aux activités criminelles et aux actes terroristes dans des pays comme le Cameroun, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, le Mali et le Nigéria. Les participants condamnent fermement toute forme de violence contre les civils, en particulier l'usage fréquent des violences sexuelles, et expriment leur solidarité envers les victimes ainsi qu'à leurs familles.

Au regard de l'urgence et de l'importance que revêt la ratification du TCA, les participants expriment leur inquiétude quant à la lenteur des États africains dans le processus de ratification dudit traité. Les États africains doivent prendre leur responsabilité, faire en sorte que le seuil des 50 ratifications pour que le TCA entre en vigueur soit atteint et également prendre les mesures nécessaires pour qu'il y ait une forte représentation africaine lors de la première Conférence des États parties.

Il convient en outre de noter qu'avec l'entrée en vigueur du TCA, le **Programme d'action des Nations Unies** sur les armes légères (PoA) reste primordial pour lutter contre le commerce illicite des ALPC. L'entrée en vigueur du TCA viendra compléter et renforcer le Programme d'action.

Après la ratification du TCA, les parlementaires ont encore un rôle important à jouer : ils doivent veiller à ce que le TCA permette réellement de prévenir et de réduire la violence armée, en particulier celle liée aux ALPC. Le prochain défi à relever pour les parlementaires sera également de promouvoir la ratification du TCA par le plus grand nombre possible d'États.

Les parlementaires étant de fait déjà impliqués dans la ratification du traité, leurs propositions devraient être prises en compte par les gouvernements. Il incombe aux parlementaires de convaincre les acteurs de la vie politique en les sensibilisant au TCA et en se concertant avec les partis politiques et le gouvernement afin d'accélérer le processus de ratification dans chaque pays.

Les parlementaires doivent veiller à ce que chaque pays établisse un mécanisme pour la mise en œuvre du TCA et au bon déroulé de celle-ci afin que le TCA prenne une dimension politique et soit appliqué pleinement. Ce travail de veille pourra être facilité par les échanges de connaissances et de bonnes pratiques entre parlementaires.

La Conférence exhorte les parlementaires du monde entier à s'impliquer et à prendre les mesures nécessaires pour mettre en œuvre le TCA.